



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

VENTE DE LA PARCELLE AA 15 B

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (17) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, *Gérard CHEVRIER-DOUSSET représenté par Valérie ROUX*, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Dominique GUELON*, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient excusée (1) ou absents (2) :

Bénédicte BORREL Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu que M. le Maire a été démarché par un groupement de kinésithérapeutes qui souhaitent implanter un cabinet à Orcet,

Vu que la Commune est propriétaire d'une parcelle, AA15, au carrefour Portal,

Vu que la parcelle a été divisée pour que la commune conserve la partie sur laquelle sont implantés le transformateur et la construction avec le nom de la Commune

Vu la demande d'avis déposée le 28 avril 2025 au pôle d'évaluation domaniale,

Considérant que le service n'a pas évalué la valeur du bien,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

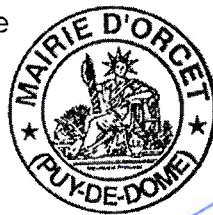
- **De vendre** à l'indivision BOSC GUYON HAUTIER ROLHON la parcelle AA 15 B, d'une contenance de 745 m² conformément au plan de division ci-annexé
- **De vendre** ladite parcelle au prix de 70 euros le mètre carré soit un prix de vente de 52.150 €, plus les frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur
- **De confier** la vente à Maître Pauline DESRUES, notaire à Clermont-Ferrand
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette vente

Fait et signé à Orcet, le 27 juin 2025

La Secrétaire de séance



Valérie ROUX



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.